

Informations renouvellement assurances collectives 1^{er} janvier au 30 juin 2021 - Secteurs privés et RSGMF

À la suite du renouvellement du contrat d'assurance collective adopté au Conseil fédéral extraordinaire des 14, 15, 16 et 22 octobre 2020, voici les nouveaux taux applicables à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2021. Nous vous rappelons que, lors de ce même conseil fédéral, vous avez adopté une refonte du régime d'assurances comportant plusieurs modifications. Cette refonte et les tarifs qui s'en suivent seront applicables à partir du 1^{er} juillet 2021.

Régime Santé I, II et III

L'augmentation de 7 % est principalement due à la hausse du prix des médicaments basée sur les facteurs de tendance du marché et de l'augmentation (estimée) future de la consommation de médicaments pour l'année à venir.

Sur une note positive, nous allons appliquer un congé de prime de 2 millions de dollars provenant de nos montants en dépôt qui atténuera un peu les hausses requises. Ce qui aura pour effet de réduire le coût de la prime pour cette période (1^{er} janvier au 30 juin 2021) d'environ 2 %.

Voici un tableau représentant les augmentations ressenties sur le régime santé (ces taux sont les taux contractuels et ne tiennent pas compte des contributions de l'employeur) :

	Individuel	Monoparental	Familial
Santé I			
2020	55,61 \$	66,76 \$	122,41 \$
Augmentation	+3,89 \$	+4,67 \$	+8,57 \$
Réduction	-1,57 \$	-1,89 \$	-3,47 \$
2021	57,93 \$	69,54 \$	127,51 \$
Santé II			
2020	59,79 \$	74,06 \$	133,21 \$
Augmentation	+4,48 \$	+5,69 \$	+10,08 \$
Réduction	-1,57 \$	-1,89 \$	-3,47 \$
2021	62,70 \$	77,86 \$	139,82 \$
Santé III			
2020	64,86 \$	80,33 \$	143,88 \$
Augmentation	+4,48 \$	+5,69 \$	+10,08 \$
Réduction	-1,57 \$	-1,89 \$	-3,47 \$
2021	67,77 \$	84,13 \$	150,49 \$

Soins dentaires facultatifs

Même si une légère baisse de la consommation due au COVID-19 a été constatée l'an dernier, nous n'avons aucune indication au moment du renouvellement que cette baisse de consommation perdurerait dans le temps. De plus, les dentistes ont ajusté leurs tarifs en chargeant des frais additionnels d'aseptisation et de nettoyage pour chaque visite. Nous avons malgré tout décidé d'appliquer une légère réduction à la tarification de l'an dernier :

Soins dentaires			
2020	17,32 \$	28,53 \$	43,12 \$
Diminution	- 0,72 \$	- 1,20 \$	- 1,79 \$
2021	16,60 \$	27,33 \$	41,33 \$

Assurance salaire de longue durée

Cette protection est en augmentation constante depuis longtemps, elle occasionne même des déficits importants depuis les trois dernières années. Nous avons dû payer ces déficits à même notre fonds de stabilisation (notre « bas de laine » qui est constitué principalement des surplus que nous avons faits les années passées). Comme nous n'avons plus le même « coussin » (fonds de stabilisation) et que le taux d'absentéisme monte en flèche, nous devons procéder à une hausse importante du coût de cette protection. Comme le coût de l'assurance salaire est calculé au pourcentage du salaire assurable, les augmentations sont les suivantes :

- Pour l'Option II F, augmentation de 32,5 %; ce qui hausse la prime à 1,508 % du salaire;
- Pour l'Option II O, augmentation de 40,2 %; ce qui hausse la prime à 1,290 % du salaire;
- Pour l'Option II O +, augmentation de 25,0 %; ce qui hausse la prime à 1,850 % du salaire.

À titre d'exemple, la hausse pour un salaire annuel de 40 000 \$ est de 5,69 \$ par paie pour toutes les options.

Assurance salaire de courte durée (secteurs privés et RSGMF seulement)

Pour les secteurs privés, comme par le passé, la tarification suit la consommation et nous proposons le maintien des taux, donc aucune hausse n'est requise (**0 %**).

Malheureusement, pour le secteur des RSGMF la même tendance qu'au secteur public s'observe, l'incidence (nombre de cas) ne cesse d'augmenter dans ce secteur également ce qui se traduit par une hausse de taux de **8,4 %**.

Ce qui fait passer la tarification pour cette garantie de **3,970 % à 4,304 %** du choix du salaire assurable. Cela se traduit par une augmentation de **5,51\$ par paie***

* *Estimation de l'ajustement en dollars pour un salaire assurable égal à 80 % du MGA 2015 (80 % x 53 600 \$)*

Volet Assurance vie et MMA adhérent, vie retraitée et vie du conjoint(e), vie enfant à charge

L'expérience du groupe pour l'ensemble de ces protections a été stable, aucune augmentation de la tarification n'est donc nécessaire cette année (0 %)

Refonte 1^{er} juillet 2021

Sans entrer dans le fin détail puisqu'une campagne d'information importante sera entreprise au printemps afin de donner toutes les explications détaillées aux membres. Voici un aperçu des grandes lignes de la refonte adoptée lors du dernier conseil fédéral extraordinaire d'octobre dernier.

Pour le **régime Santé I**, nous avons pris en considération la demande d'avoir un régime moins coûteux. Ce régime deviendra évidemment moins généreux en remboursements, mais permettra des économies substantielles qui se traduiront par une **réduction de 20 %** du coût sur la prime 2021.

Pour le **régime Santé II**, nous avons également revu les remboursements, notamment pour les médicaments, mais certains remboursements sur les services professionnels seront bonifiés. Malgré l'amélioration globale, le régime Santé II aura une **réduction** du coût de **2,5 %** sur la prime 2021.

Pour le **régime Santé III**, les demandes des gens se situaient plus au niveau de la satisfaction globale pour ce choix de protection. Cela passera par une augmentation et une amélioration de plusieurs remboursements de diverses couvertures, dont les services professionnels (notamment les soins de santé psychologique), les lunettes, etc. et nous avons même ajouté certaines protections. Cette couverture subira une **augmentation de 5 %** sur la prime 2021.

**Assurance salaire de courte durée**

Pour l'assurance salaire de courte durée, le régime basé sur le pourcentage du MGA comportant 22 options sera entièrement revu et simplifié. L'assurance courte durée obligatoire passera de 24 à 12 mois et comportera 4 choix d'assurances au lieu des 22 actuellement en vigueur. Les gens pourront sélectionner quatre niveaux de prestations hebdomadaires non imposables soit 300 \$, 400 \$, 500 \$ ou 600 \$ par semaine au choix de l'adhérente. Ces modifications apporteront une baisse de la prime 2021 qui varie de 0,50 \$ à 12 \$ par paie selon ce que la RSG avait comme protection antérieure et ce qu'elle choisira au 1^{er} juillet 2021.

Assurance salaire de longue durée

L'assurance salaire de longue durée sera facultative et couvrira 12 mois supplémentaires. Par la suite la définition du tout emploi s'appliquera jusqu'à 65 ans. Les coûts varieront approximativement entre 30 \$ et 60 \$ par paie.

Le comité des assurances